

# PROJET D'ACCORD CATÉGORIEL PNC

TOUS PNC AF  
18 mars 2024



L'INTERSYNDICALE PNC SNPNC / UNSA PNC a passé ces 2 dernières semaines à travailler d'arrache pied et à batailler avec la Direction pour obtenir un projet d'accord.

Nous savons que les attentes sont fortes et qu'elles ne seront jamais entièrement satisfaites. La Direction vient d'ouvrir à signature sa proposition d'accord jusqu'au mardi 19 mars 18h.

## COTÉ PRIMES :

### Prime de compensation

**UNE PRIME "ONE SHOT", SOUS FORME DE RADD, DE 1300€** brut versée en avril 2024 pour compenser les conditions de travail dégradées à bord qui perdurent depuis des mois.



### Prime e-learning :

**UNE PRIME E-LEARNING PÉRENNE DE 200€**, versée au mois d'avril, qui s'ajoute à la rémunération prévue dans l'ACG. À partir de 2025 elle sera versée en juin.

*Rappel : A ces deux primes s'ajoutent la prime de participation versée en avril, la future prime JO pour laquelle les discussions vont commencer avec les syndicats signataires de l'accord NAO, ainsi que les augmentations générales obtenues lors des NAO.*

**Ces primes cumulées représentent en moyenne pour 2024 l'équivalent d'un 14ème mois.**

La Direction considère que ces primes sont une reconnaissance méritée de l'engagement dont nous, PNC, avons fait preuve ces dernières années. Pour l'avenir, des améliorations pérennes de nos conditions de travail sont également incontournables.

**C'est pourquoi il a été choisi de ne pas se contenter d'une prime ponctuelle mais de la compléter par des mesures dont chacun pourra bénéficier au quotidien.**

# PROJET D'ACCORD CATÉGORIEL PNC

## COTÉ ACG :

- **Stabilité des journées joker comme pour la maladie et les JEM .**
- Intégration dans cet accord de la **stabilité planning juillet et août** obtenue par les signataires de l'ACG en comité de suivi.
- **Mises En Place** : confirmation des PNC en J/C à H-30 en fonction des places disponibles, avant l'ouverture des surclassements payants. Si le PNC ne voyage pas en J/C 24h de RADD sur LC et 12h de RADD sur MC/CC.
- **Les PNC de réserve non déclenchés (CDG ou ORY)** après 21h ou en fonction (ou MEP) sur un vol retardé qui arrive après 21h pourront bénéficier **d'une chambre d'hôtel au frais de l'Entreprise.**
- Les horaires de ramassage pour les Options transport qui prévoient **l'utilisation de Taxis sont modifiés comme suit** :  
Départ bloc entre 23h et 8h30  
Arrivée bloc entre 21h et 6h00
- **Limitation à 10H de TSV max pour les vols décollant avant 8h sur Moyen/Court Courrier.**
- **Intégration dans l'accord de la prime multi tronçons de 100€** obtenue par les signataires de l'accord collectif en comité de suivi. Il a été ajouté qu'en exploitation cette prime **viendra en supplément des 24h de RADD pour étape sup.**
- **La mesure MCPT4 à distance** sera étendue à tout vol qui bénéficiera de ce traitement.
- **Confirmation de la régularisation des IR** qui avaient été modifiés depuis Transform 2015 sur les vols Asie.
- **Une prime "Red Eyes" de 100€** sera versée en cas de vols de nuit sur MC.



Bien évidemment ces mesures résultent d'une convergence des demandes des 5 organisations syndicales représentatives. Chacune d'entre elles avaient d'autres revendications qui n'ont pas été retenues.

## À VENIR :

- A l'instar du PS et des Pilotes qui l'ont déjà, nous avons obtenu que des négociations, en vue de la mise en place d'un **Compte Épargne Temps**, se tiennent en 2024 pour une mise en place en janvier 2025.
- Également des négociations se tiendront pour contractualiser les conditions d'utilisations et de rémunération des **relais métiers** et ce d'ici octobre 2024.

Quelle que soit l'issue, fidèle à notre engagement envers les PNC et notamment grâce au comité de suivi des signataires de l'accord collectif, **L'Intersyndicale SNPNC / UNSA PNC continuera à œuvrer pour améliorer les conditions des PNC.**

**La négociation est arrivée à son terme. Chaque syndicat de L'INTERSYNDICALE SNPNC / UNSA PNC va décider d'ici demain soir si cet accord mérite ou ne mérite pas d'être signé. Mais quoi qu'il en soit, pour s'imposer, cette décision doit être partagée par une majorité de syndicats représentatifs.**

**Rendez-vous mardi 19 mars à 18h pour le résultat final.**